

Arrêt du Conseil du Roi touchant l'Établissement Jésuite à Montréal.

LES *Peres Jesuistes de Canada.* Representent que le College de Québec a fait et soutient depuis environ 30 ans à ses frais un petit Etablissement à Montreal pour servir d'entrepot aux Missionnaires que le service du Roy et le bien spirituel de leurs sauvages y appellent continuellement, le College de Quebec n'est plus en estat de soutenir cette depense, ses revenus en France sont diminués de plus des trois quarts par les remboursemens ordonnés par le Roy, tout son bien estant sujet à ces remboursemens, il à desjà esté obligé d'allieuer de ses fonds pour soutenir les Missions et ce petit Etablissement si necessaire même au service du Roy, il n'a pour le faire subsister qu'une petite gratification de 150*ll.* ce qui les determine à suplier de faire augmenter cette gratification afin de les soulager un peu dans les frais qu'ils sont obligés de faire pour nourir les Missionnaires qui sont obligés de passer continuellement par cette ville, soit par ordre des Gouverneurs qui les y appellent tres souvent soit pour se rendre à leurs Missions y en ayant 4. à 5 à la fois qui se trouvent souvent obligés d'y demeurer des mois entiers mil livres de gratifications par an ne suffiroient pas à la moitié de la Depense.

On oblige en outre ce petit établissement la Taxe de la Ville pour les Fortifications, on leur augmente